

1. OBJECTIFS

- Tel que défini par le Ministère, l'objectif du Programme d'information antidrogue comporte deux volets : renseigner les Canadiens qui voyagent ou vivent à l'étranger sur les risques et les conséquences inhérents aux activités liées à la drogue et/les exhorter à éviter toute implication dans ce domaine dans un pays étranger, y compris l'utilisation, l'achat ou le transport de drogues.
- Par conséquent, les objectifs visés par la présente étude étaient les suivants :
 - mesurer le niveau de connaissance des Canadiens quant aux problèmes relatifs à la drogue dans un pays étranger;
 - évaluer la notoriété des services offerts par le gouvernement canadien;
 - identifier les attentes du public quant à l'aide disponible en provenance du gouvernement canadien pour les gens qui se font arrêter à l'étranger pour transport de drogues;
 - évaluer le matériel publicitaire du programme antidrogue, soit :
 - . le film "La combine"
 - . une annonce publicitaire "télé" 30 secondes
 - . une affiche
 - . deux annonces revues